



Collège Yves du Manoir

Présentation du collège

Le collège Yves du Manoir est une petite structure. A la rentrée 2013-2014, il accueillera environ 340 élèves, répartis sur 4 classes par niveau pour les 6èmes, 5èmes et 3èmes et 3 classes pour les 5èmes, soit 15 classes de 25 élèves environ.

Direction : Mme Kohli, proviseur et Mme De La Gardette, proviseur adjoint.

Il n'y a pas de classe dite « d'élite » : les élèves latinistes, germanistes ou hellénistes, ainsi que ceux des sections européennes ou du cursus bi langue, sont répartis dans toutes les classes.

Particularités du collège Yves du Manoir

Les particularités du collège se déclinent à travers les objectifs du projet d'établissement :

- **« Maintenir l'excellence des résultats scolaires et faire progresser l'ensemble des élèves »**
- **« Renforcer le pôle langues vivantes »**
 - Le collège propose dès la 6^{ème} un cursus bi langue Anglais/Allemand : les 2 langues sont étudiées à parité en tant que LVI (3 h de cours d'anglais + 3 h de cours d'allemand). La poursuite de ce cursus bi langue est possible tout au long de la scolarité secondaire puisqu'il sera étendu progressivement à tous les niveaux du collège et est déjà présent au lycée Alexandre Dumas de Saint Cloud.
 - Le collège possède, en 4^{ème} et en 3^{ème}, une section européenne pour l'anglais, à horaires renforcés. Une moyenne sur 3 thématiques (littérature, sciences, langue) est calculée. En fonction des résultats, les élèves de 5^{ème} peuvent intégrer la classe européenne.
 - Les élèves qui suivent l'enseignement bi langue ou anglais euro sont répartis dans toutes les classes du niveau et ne sont regroupés que pour suivre les enseignements de langue. Ce dispositif évite l'élitisme et permet également d'alléger les effectifs des cours de langue des cursus classiques.
 - l'Espagnol LV2 est enseigné à partir de la 4^{ème}.
 - Le collège a mis en place et continue à développer des échanges avec des partenaires linguistiques (école américaine et école allemande de Saint Cloud, collège de Boadilla del Monte en Espagne). Des voyages à l'étranger sont organisés.
- **« Renforcer l'image et la place de l'établissement »**
 - Un focus est fait sur les notions de discipline et citoyenneté.
 - Un accompagnement éducatif sous forme de « contrat » est mis en place pour les élèves en difficulté.
 - Des réunions régulières avec les parents sont organisées.

Voyages et sorties

Chaque année, un séjour d'intégration est organisé par les équipes pédagogiques pour tous les élèves de 6ème. Il permet aux enfants d'apprendre à se connaître et instaure un bon climat au sein des classes. Cette année, les 4 classes de 6^{ème} partiront du 24 au 28 septembre 2012. Les 3 classes seront divisées en 2 groupes : 2 classes sous la direction de Mme Laude, 1 classe sous la direction de Mr Pivan.

Le foyer socio-éducatif

C'est une association loi de 1901 à laquelle tous les collégiens peuvent adhérer. Elle organise différentes activités culturelles ou de loisirs (ateliers, clubs) avec l'aide d'adultes volontaires, pendant et en dehors des heures scolaires. Le foyer propose aussi la location de casiers.

L'association sportive

Il existe une association sportive (A.S.) affiliée à l'U.N.S.S. (animée par les professeurs d'E.P.S. du collège), qui permet aux élèves qui le désirent de pratiquer des activités physiques et sportives au sein du collège, en complément des heures d'E.P.S. hebdomadaires. L'A.S. propose des entraînements, des rencontres sportives et des compétitions, le lundi de 16h40 à 18h pour les 6^{èmes} et les 5^{èmes} et le mercredi après-midi de 13h à 15h pour tous. En fin d'année, les adhérents participent à une journée multisports.

COMMENT VOUS TENIR INFORMES

Le carnet de liaison

Il est le support des échanges entre les parents et le collège. On y trouve, en particulier, les notes, les messages pour la famille (avis de réunion ou de sortie, absence de professeur, éventuelles remarques sur le comportement de l'enfant, punitions). Le consulter régulièrement et le signer est donc essentiel. Votre enfant doit toujours l'avoir avec lui. Et vous, parents, avez un « droit d'ingérence » dans le carnet de correspondance de votre enfant !

Les réunions parents-professeurs

Quelques semaines après la rentrée, une réunion d'information permet à chaque professeur de présenter aux parents sa méthode de travail. Pendant le 2^{ème} trimestre, des rencontres individuelles sont proposées, qui vous permettent de parler de votre enfant avec chaque professeur. De plus, il est toujours possible, et même *fortement recommandé* en cas de difficultés, de prendre rendez-vous avec les professeurs à tout moment de l'année.

Le bulletin trimestriel

Il contient les résultats et les appréciations relatifs à chaque discipline, une appréciation générale et des conseils formulés par le chef d'établissement. Il est envoyé directement aux familles par courrier.

ENC 92

Il s'agit du parc d'Environnement Numérique de Travail (ENT). Il permet aux parents de se rendre sur Internet munis d'un identifiant et d'un mot de passe (remis par le collège en début d'année, ils sont à conserver de la 6^{ème} à la 3^{ème}). Les familles pourront ainsi accéder aux informations concernant leur(s) enfant(s) : emploi du temps de la classe, relevés de notes, cahier de textes mis à jour quotidiennement qui remplacera le cahier de textes existant que les professeurs remplissaient manuellement auparavant. Les parents auront également la possibilité de joindre chaque professeur directement par mail. Concernant les absences et les retards, ils seront toujours notifiés dans le carnet de liaison et seront gérés sur ENC ultérieurement.

LES DÉLÉGUÉS DE PARENTS

Lors de l'élection des représentants des parents, en octobre de chaque année, vous éliez les parents qui vous représentent au Conseil d'Administration du collège.

Les résultats obtenus par chaque association déterminent aussi la répartition de leurs délégués aux conseils de classe : les 30 postes de délégués (2 délégués par classe) sont répartis entre les 2 associations de parents d'élèves (APE et Peep) en fonction des résultats obtenus à l'élection des représentants au Conseil d'Administration. Les délégués sont ensuite nommés par le chef d'établissement, à partir des listes proposées par les responsables des associations de parents d'élèves.

Une forte abstention est régulièrement constatée lors des élections des représentants des parents d'élèves et cela peut avoir des conséquences regrettables. Cela risque de retirer de la légitimité aux actions des associations mais cela risque d'entraîner également une absence de représentation de notre association dans certaines classes... Pensez à voter !!!

1 - Les représentants au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réunit l'administration du collège (le principal et son adjoint, le gestionnaire), les représentants des professeurs, du personnel du collège, des collectivités locales, les délégués des élèves et les délégués des parents d'élèves, au moins 3 fois par an. Il examine en particulier le budget du collège, la répartition de la dotation horaire globale, les projets pédagogiques.

Si vous avez une question à poser ou une information à donner sur le fonctionnement du collège, vous prenez contact avec les représentants des parents d'élèves qui ont été élus en début d'année.

2 - Les représentants au conseil de classe

Le conseil de classe se réunit à la fin de chaque trimestre scolaire pour évaluer le comportement général de la classe et la situation de chaque élève. Y participent la direction du collège (le principal ou son adjoint), les enseignants, les deux délégués des élèves, les deux délégués des parents. A l'issue de ce conseil, un compte-rendu est rédigé par les parents délégués (APE ou Peep) et diffusé à tous les parents de la classe avec le bulletin trimestriel.

Si vous avez une question à poser ou une information à donner sur votre enfant, sa vie au collège, la vie de la classe, prenez contact avec les délégués de la classe. Nous vous conseillons également d'utiliser le questionnaire qu'ils vous font parvenir avant chaque conseil de classe.